

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
No 454 18 mai 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

454

Domaine public

Un miroir

Quinze ans déjà. Le Mouvement populaire des familles (MPF) publiait le résultat d'une consultation populaire auprès de 1000 familles salariées de Suisse romande.

En 1968, affinant ses méthodes, le MPF procède à un sondage d'opinion qui touche à nouveau 1000 ménages de salariés en Suisse romande toujours. Les résultats en sont consignés dans six fascicules illustrés, d'une lecture facile, sous le titre « Aisance et privations ». Si depuis la guerre l'amélioration des conditions de vie des salariés paraît indéniable, l'enquête révèle néanmoins l'existence de catégories qui restent à l'ombre de la prospérité : les ouvriers, les familles nombreuses, les femmes.

1978. Le MPF remet ça ; les militants du mouvement ont pris en charge les enquêtes, limitées à la Suisse romande faute de moyens.

Par cette volonté de transparence, deux objectifs sont visés : le MPF veut ainsi mieux cadrer son action en faveur de la promotion populaire mais également faire connaître aux salariés leur propre image et leur communauté d'intérêt, au-delà de la caricature des moyennes officielles.

En Suisse, nous aimons les chiffres lorsqu'il s'agit de faire les comptes, pas pour mieux connaître les gens. Nous savons tout sur les cheptels bovin, ovin, caprin du pays, peu sur ses habitants. Et l'effort remarquable du MPF depuis quinze ans pour mettre à jour la réalité sociale de Suisse romande est resté solitaire. Les organisations syndicales sont muettes et se contentent des chiffres officiels. Les pouvoirs publics sondent le citoyen en cachette — est-ce pour mieux le piéger ? — pour savoir s'il est mûr pour l'ONU ou quels sont ses désirs en matière d'économie. Les marchands de lessive et de boissons gazeuses dépensent des millions pour capter nos penchants les plus cachés. Même les universitaires — eux au moins, il faut le dire, publient leurs conclusions... mais des années après l'enquête ! — sont au rendez-

vous de cette psychanalyse collective. Et si le pékin est sollicité pour une heure d'« interview », il n'aura guère le loisir de prendre connaissance des résultats. De l'information confisquée. Chapeau donc au MPF qui, seul, a à cœur de restituer aux gens leur propre image.

Vélodéfense

Le cycliste vit la Porsche surgir sur sa gauche et continuer à foncer comme si lui et son engin n'existaient pas ; et déjà il se voyait sur un lit d'hôpital...

Son vélo heurta la voiture de plein fouet, lui-même vola par-dessus le capot, et sans trop savoir comment, se retrouva de l'autre côté, mais sur ses deux pieds.

Il se retourna vers le véhicule qui avait failli le tuer ; la rage au cœur, sauta à deux pieds sur le capot rutilant... et rejoignit son véhicule. Le chauffeur de la Porsche, le cul collé sur son siège, le regarda s'éloigner sans réagir.

L'incident s'est effectivement passé à Genève, l'un de ces derniers jours, et il est peu banal ; non par le danger extrême couru par le cycliste, mais par la réaction de ce dernier. Verra-t-on se lever une révolte du gibier — piétons, cyclistes — que des autorités complaisantes, le TCS aussi, à coup de routes express, de vitesse (maxi) minimum, de campagnes d'intoxication, rabattent sous les roues des automobilistes. Une chasse dont les bilans chaque jour reproduits dans nos journaux ne peuvent que faire monter le rouge de la honte sur les visages des membres de la « bande à Baader », des Brigades rouges et des trafiquants d'héroïne réunis.

Quel splendide retournement ce serait si tous ceux qu'on pourchasse sur les passages pour piétons, qu'on coince contre les trottoirs, passaient à l'attaque pour obtenir que la ville livrée aujourd'hui aux maniaques de l'automobile leur soit rendue.

Douze dimanches sans voitures pour le tourisme

L'argument principal des adversaires de l'initiative de Berthoud est d'ordre touristique. Ainsi, la Fédération suisse du tourisme a pris fermement position contre les douze dimanches sans voitures. Cette organisation considère avant tout les conséquences économiques négatives pour certaines régions dépourvues ou mal desservies par les transports publics.

Mais sont-elles nombreuses, ces régions, sachant que le réseau de transports publics de notre pays est un des plus denses du monde ?

N'oublions pas que le tourisme pédestre, en forte recrudescence les dimanches sans voitures, ne manquerait pas de combler en partie le manque à gagner de certains établissements qui, jusqu'à aujourd'hui, ont peut-être trop axé leur activité sur une clientèle exclusivement motorisée...

Les milieux touristiques parlent de la fermeture inévitable de nombreuses entreprises si l'initiative est acceptée ! Cette thèse est absolument insoutenable. L'absence de route d'accès à Zermatt a-t-elle provoqué le déclin de la station ? Bien au contraire. Les localités sans circulation automobile attirent une importante clientèle touristique...

Quels seraient les effets de ces douze dimanches sans voitures sur le tourisme international ? Tout dépend de la qualité de l'information dispensée en dehors de nos frontières. Il serait évidemment bien fâcheux que certains automobilistes n'apprennent l'interdiction de circuler qu'en arrivant au poste de douane de notre pays.

Par contre, les dimanches sans voitures ne seraient-ils pas susceptibles d'attirer des touristes étrangers épris de calme et d'air pur ?

Et cela ne pourrait-il pas inciter nos voisins à introduire également quelques dimanches sans véhicules à moteur ? A quand la mise sur pied en

commun d'un dimanche européen sans voitures ? N'oublions pas qu'une mesure de cet ordre pourrait bien nous être imposée par les événements (pénurie de pétrole) d'ici sept ou huit ans déjà... Il faut pourtant reconnaître que la question des économies d'énergie n'est pas déterminante dans le cadre de cette initiative ; en effet, on peut s'attendre que de nombreux déplacements s'effectueraient de toute façon soit un autre dimanche, soit le lundi au petit matin ; néanmoins, même si elle est refusée, l'initiative aura eu le mérite de rendre les citoyens plus conscients des problèmes énergétiques.

C'est l'absence de bruit et de gaz d'échappement qui serait primordiale, principalement pour les populations résidant à proximité des routes à grand trafic. Une récente étude scientifique n'a-t-elle pas révélé que les cas de cancers étaient sensiblement plus nombreux parmi les riverains des grandes artères ! Il ne fait aucun doute qu'avec notre rythme de vie actuel, un jour de calme et d'air pur par mois serait le bienvenu pour l'organisme humain. De même, la substitution de la balade familiale en voiture par une saine promenade à pied serait profitable à chacun. D'ailleurs, les excursions pédestres les plus variées peuvent être combinées avec les transports publics qui sont en mesure d'accepter sans problèmes insurmontables un surplus de trafic dominical.

L'initiative ne supprime pas les libertés. Elle les transfère simplement des automobilistes à l'ensemble des citoyens. Pour une amélioration de la qualité de la vie de l'ensemble de la population, on peut demander un renoncement à une partie de celle-ci.

L'automobile est certainement un élément de notre confort moderne, mais il est temps de prendre conscience de tous ses inconvénients (pollution, accidents, consommation d'une énergie non renouvelable) au moment où, dans notre petit pays, le nombre des voitures approche des deux millions...

Y. Renevey.

Les Bâlois après Kaiseraugst

24 février 1974 : dimanche de votation dans le demi-canton de Bâle-Ville au sujet de la participation financière du canton à la centrale de Gösgen ; refus par 23 280 « non » contre 12 607 « oui ».

12 juin 1977 : vote au sujet de l'initiative cantonale de Bâle-Ville pour la protection de ses habitants contre le nucléaire (initiative anti-atomique) ; le texte est accepté par 46 633 « oui » contre 14 816 « non ».

Une fois encore, ce prochain week-end du 26 mai, alors que l'attention générale sera polarisée sur les votes nationaux, les Bâlois se prononceront sur l'énergie nucléaire. Dans cette portion de la Suisse cernée par les installations atomiques, les opposants ne désarment pas. Cette fois, ce seront les habitants de Bâle-Campagne qui auront leur mot à dire : leur sera proposé le pendant de l'initiative anti-atomique acceptée par les « citoyens bâlois » en juin 1977 ; le texte réclame que « le Grand Conseil mette sur pied une loi obligeant les autorités cantonales à s'opposer par tous les moyens juridiques et politiques à la construction dans le canton ou ses environs de toute installation atomique, que ce soit une centrale nucléaire, une usine de retraitement de combustibles irradiés ou un dépôt de déchets atomiques de haute ou de moyenne radioactivité ».

Pour en arriver à cette consultation le chemin a été pour le moins difficile : en un premier temps, le gouvernement proposait au Grand Conseil de déclarer l'initiative (déposée le 26 mars 1976) non valable ; le dit Grand Conseil nommait alors une commission pour défricher le terrain et il suivait, enfin, en février de cette année, l'avis de cette commission (le Tribunal fédéral, statuant sur un recours déposé à l'encontre de l'initiative anti-atomique de Bâle-Ville, avait donné entre-temps un sérieux coup de pouce aux initiants) en fixant le vote au 26 mai.

L'occupation de Kaiseraugst n'a pas fini de faire des vagues.

Politique agricole: les « prix différentiels » c'est l'équité

En Suisse comme dans la CEE, la politique agricole a atteint un niveau de complexité qui dépasse largement la faculté d'entendement et de synthèse d'un esprit même supérieur. Plus personne ne se retrouve dans les dédales de l'édifice construit au gré des années par un législateur qui dissimule sa mauvaise conscience à l'égard de la classe paysanne derrière d'innombrables textes inspirés par les technocrates de la Division fédérale de l'agriculture.

Et comme si cela ne suffisait pas, comme si les notions de production, de prix et de revenu n'étaient pas déjà suffisamment confuses, voilà que ressurgit l'idée des prix différentiels. Autant dire : le sommet absolu de la sophistication comparable, mais aussi la clé d'une certaine équité — contrairement aux mesures habituellement prises qui ne font qu'accentuer les différences.

L'idée des prix différentiels selon les conditions

Le syllogisme des prix différentiels

L'agriculteur oriente ses productions en fonction des prix obtenus pour ses produits. Les prix étant garantis par l'Etat, plus un produit rapporte, plus sa quantité augmente sur le marché. Son écoulement peut alors poser les problèmes que l'on sait. Si le prix était lié à la quantité produite, l'agriculteur ne livrerait que les quantités rentables pour son entreprise.

Un système liant le prix à la quantité est donc un instrument d'orientation de la production.

Selon A. Veillon, in « Revue suisse d'agriculture » 9 (1977), p. 194.

de production n'est pas récente. En 1959 par exemple, le Conseil fédéral examinait les avantages et les inconvénients de ce système dans un Message sur l'économie laitière.

Et c'est justement le contingentement laitier qui fait rebondir la question ; puisqu'on a su individualiser la régulation des quantités produites, pourquoi n'en pas faire autant pour la rémunération de cette production ?

Les organisations paysannes, tant l'officielle USP que l'Union des producteurs suisses, ne se montrent pas trop enthousiastes ; elles insistent sur l'extrême complication du système des prix différentiels et soulignent l'impossibilité de l'introduire pour un seul produit, par exemple le lait, en raison des possibilités de compensation par d'autres branches et aussi de l'importance régionale de certaines productions.

Mais ailleurs on y croit. Comme par exemple à la Division de l'agriculture, où on prépare discrètement un grandiose projet de paiement différentiel du kilo de lait, et dans les milieux de la vulgarisation agricole.

Préférable à tout système dirigiste

Ainsi, dans la « Revue agricole suisse » de juillet-août dernier, partiellement reprise dans « La Terre romande » du 20 août 1977, André Veillon, directeur du Service romand de vulgarisation agricole, conclut son étude sur l'application des prix différentiels en agriculture en affirmant que ce système est « certainement un bon moyen d'orienter les productions... préférable à tout système dirigiste qui ne peut qu'entraîner des excès de tout genre, à la limite des fraudes, qui ne feront qu'indisposer les producteurs ».

Le fait est que, dans le système actuel, la Confédération fixe les prix des produits agricoles en fonction de considérations politiques et économiques, mais néglige les objectifs sociaux ; la rémunération à la quantité bénéficie naturellement aux plus gros producteurs, qui ont des prix de revient inférieurs à la moyenne, alors qu'elle désavantage les petits exploitants et les paysans de montagne, dont les coûts de production ne sont pas couverts par les prix garantis uniformément pour tous.

Cette injustice, le principe des prix différentiels, établis selon les quantités livrées, devrait pouvoir

la corriger. Pratiquement, le prix unitaire d'un produit est fonction de la quantité livrée annuellement par le producteur, la relation prix/quantité pouvant varier d'un produit à l'autre. De plus, les quantités livrées aux prix maximal et minimal ainsi que les prix unitaires maximal et minimal peuvent être modulés selon la région et/ou le type d'exploitation — la Suisse entière pouvant être considérée comme une « région ». Pour simplifier, il faudrait appliquer les mêmes quantités minimales pour tous les producteurs, et jouer sur les prix-plafonds et les quantités maximales.

Tel que, le prix différentiel peut s'appliquer aux produits dont la production est étroitement surveillée et la commercialisation facile à contrôler. En fait, tous les produits végétaux (sauf les légumes et les pommes de terre) et les produits laitiers se prêteraient au système, qui ne pourrait en revanche s'appliquer ni à la viande, ni à la volaille ni même aux œufs.

Malgré ces multiples possibilités, on semble vouloir se restreindre au lait, pour lequel le contingentement individuel fournit quelques bases statistiques. Si l'on retenait l'idée d'un moindre prix payé au producteur qui livre plus de 100 000 litres par an, 7000 producteurs sur un effectif de 86 000 seraient touchés, eux qui détiennent près du quart du cheptel des vaches laitières. Pour illustrer l'injustice du système actuel : à raison de 13 centimes de subventions fédérales et de 5 centimes de prélèvements et suppléments de prix, la Confédération et les consommateurs ont payé en 1976/77 Fr. 18 000.— aux producteurs de 100 000 litres de lait...

La parole aux organisations paysannes

Le contingentement, global et même individuel, est une mesure linéaire, donc injuste. Le principe du prix différentiel permet de nuancer, donc de corriger. Si les organisations paysannes en viennent à soutenir ce principe, malgré son application indéniablement compliquée, elles manifesteront qu'elles ne sont pas dominées par les plus gros producteurs.

La nouvelle Constitution d'Helvetia : viol de tabou dans un nid de cantons

On ne peut pas dire que le projet de Constitution fédérale ait été accueilli en Suisse romande avec des hurlements d'enthousiasme. La rancune que certains nourrissent à l'égard du conseiller fédéral Kurt Furgler se reporte sur tout ce qu'il patronne, dans un style dépourvu du respect dû à l'autorité qu'ils ont coutume de vénérer. Mais d'autres, au ton généralement plus serein, se sont joints au concert, et jusque dans ces colonnes, au point qu'on se demande si leur lecture a dépassé l'article premier du projet.

Cet article premier a pour titre : Etat suisse. Lèse-majesté, blasphème, viol de tabou dans un nid de cantons. Comment ose-t-on prétendre qu'il existe un Etat suisse, formé de la Confédération et des cantons ? Il y a des vérités qui ne sont bonnes à dire que dans les traités de droit constitutionnel, opposant l'Etat fédératif, du type suisse dès 1848, à la Confédération d'Etats, sur le même territoire jusqu'au Sonderbund (avec la parenthèse de la République une et indivisible). Mais ciel ne l'énoncez pas crûment en tête d'une constitution. Un peu d'esprit de système, voyons. La puissance étatique ne se partage pas. Et si vous constatez que le canton a perdu sa souveraineté extérieure, son armée, sa compétence réservée dans un grand nombre de domaines législatifs et jusqu'à une partie importante de son autonomie fiscale, ne le dites surtout pas. Appelez le Comte Vert pour rétablir ces droits, ou plutôt pour les établir en ce qui concerne le Pays de Vaud.

Ceux qui lisent jusqu'à l'article 3 : « Les tâches de l'Etat sont partagées entre la Confédération et les cantons », s'étouffent d'une plus sainte indignation. Ils auraient volontiers toléré qu'on abandonnât l'égalité devant la loi, ou que l'on subordonnât la liberté personnelle et la protection de la vie à la garantie de la propriété (comme le faisait la Cour Suprême des Etats-Unis encore entre deux guerres). Mais qu'on renonce à la compé-

tence réservée des cantons, qui permet une délégation à la Confédération seulement par le double vote du peuple et des cantons, ceci est intolérable.

Essayons de garder notre sang-froid, et de dépasser ces réactions allergiques. L'Etat suisse de l'article premier, c'est la traduction de « Eidgenossenschaft » par opposition à « Bund », et non pas de « Staat » dans le texte allemand. Est-il exclu de reprendre la terminologie traditionnelle, et de coiffer l'art. Premier des mots « Confédération suisse » ? Cela nous ferait si plaisir, et permettrait d'entrer en matière sur le fond des choses.

Actualité du fédéralisme

Le projet réveille le vieux débat entre fédéralistes et cantonalistes. Ce n'est pas le moindre de ses mérites. On rappelle que les cantonalistes s'appellent eux-mêmes fédéralistes, et qualifient les fédéralistes de centralisateurs. Il existe aussi de vrais centralisateurs, mais ils sont de moins en moins nombreux. A l'extrême droite, ils constatent que les structures fédérales ne nuisent pas au commerce trans- ou multinational, que ce soit en Suisse, en RFA, aux USA, au Brésil ou ailleurs. Ceux de l'autre aile comprennent qu'on ne peut prôner à la fois l'autogestion et la centralisation. Alors négligeons pour le débat quelques fonctionnaires fédéraux atrabilaires, alliés en cette occasion à quelques vieux populistes dont l'eurocommunisme à la Carrillo reste au travers de leur centralisme démocratique.

En bonne science politique, le fédéralisme est un système dans lequel le pouvoir d'Etat est partagé entre deux niveaux de corporations de droit public, l'une englobant les autres. De plus en plus, ce système de gouvernement est réputé le meilleur aux yeux des gens lucides. Il limite la loi de Parkinson. Il maintient le niveau de décisions à la taille humaine. Il rapproche le peuple de ses auto-

rités, en véritable symbiose et dans un échange constant, ce qui assure un double courant d'information. Il garantit un contrôle démocratique serré. Il permet des expériences parallèles, comparables et mesurables. Il évite le viol des cultures. Discuter dans un chef-lieu de district, avec un Préfet que l'on tutoie souvent et dont on connaît les faiblesses liquides, ou même à Lausanne dans cette langue qui dit plus par les silences qu'en paroles, c'est plus satisfaisant que de prendre le train de 7 h. 22 pour Berne. Même si le résultat n'est pas meilleur, on aura l'impression d'avoir été compris. Et l'on n'aura pas perdu une demi-journée. Cependant la prise de décision au niveau de la communauté restreinte connaît des limites. D'une part, il y a tous les domaines qui dépassent les moyens du canton : énergie, recherche fondamentale, transports, monnaies, macro-économie, politique conjoncturelle, imposition des sociétés, diplomatie. Il y a ensuite ceux qui, à tort ou à raison, sont traditionnellement réservés à la Confédération, d'une manière qui paraît difficilement réversible : défense, sécurité sociale, radio et télévision. Mais surtout il y a des décisions qui ne peuvent être prises trop près de l'administré sous peine d'être dictées par le copinage et la dictature (douce) d'une équipe interchangeable : l'arbre des intérêts immédiats cache la forêt de l'équilibre à moyen terme.

Il n'en reste pas moins que notre système fédéral est un cadeau de l'histoire qu'il faut cajoler et ciseler à l'époque où tant d'Etats-nations essaient vainement de casser leur centralisme avant d'être disséqués dans le sang par leurs Bretons, Irlandais, Corses, Basques et autres Tyroliens.

La noisette sèche

Le principe de la compétence réservée des cantons, on le répète, subordonne l'octroi d'une compétence fédérale nouvelle à la double majorité du peuple et des cantons dans une votation constitutionnelle. Or les domaines nouveaux de l'exercice étatique sont rares, et dépassent le plus souvent les moyens cantonaux. Tandis qu'à l'intérieur des

compétences fédérales on constate un grignotage permanent de la puissance cantonale, qui doit composer de plus en plus avec l'administration fédérale, notamment par le jeu des subventions. Alors la bataille pour le grand principe n'est-elle pas celle de Don Quichotte contre le moulin à vent ? Plutôt que de serrer les mâchoires sur la coquille de la noisette, ne serait-il pas plus sage de l'agiter pour savoir si elle contient un fruit savoureux ou un grelot sonore ?

En vérité, l'important c'est l'application des règles légales plus que leur promulgation. Dans la délibération, les cantons font entendre largement leur voix, et plus encore les groupes sociaux. Mais l'application est plus sournoise, moins transparente. Le risque qu'une loi fédérale impose à un petit canton qui n'en veut pas le passage d'une autoroute, la construction d'une place d'armes, l'exploitation d'une centrale atomique, est minime. Une opinion publique résolue fera vite réfléchir des administrateurs qui sont des élus, et un Conseil fédéral rompu à l'arbitrage. Toute différence est la situation du canton qui a besoin des subventions fédérales ou de ses commandes, ses ressources propres étant insuffisantes.

Printemps à Pékin

Pour les pékinologues dilettantes — ceux qui se sont astreints au fil des ans et de leurs méandres à parcourir les publications chinoises en français — l'exercice devient un peu moins fastidieux et stérile depuis quelques mois.

Certes, les lithanies contre la bande des quatre ressemblent comme des sœurs à de précédentes antiennes. Mais ces dernières semaines, on voit apparaître des paragraphes directement intelligibles et partiellement abordables même pour un bon social-démocrate occidental.

Preuve en soit, par exemple, cet extrait d'un article joliment intitulé « gauche, extrême gauche et gauche fictive » dans un « Pékin Information » (no 15) d'avril 1978.

C'est pourquoi l'article 55 alinéa 2 du projet de Constitution est probablement beaucoup plus dangereux et centralisateur que l'article 3. Comme aujourd'hui, il limite la compétence fiscale des cantons aux contributions que la Confédération lui laisse. Mais c'est celle-ci qui disposerait de la compétence réservée, car il suffirait d'une loi fédérale, et non pas d'une disposition constitutionnelle pour interdire aux cantons de prélever une contribution. Selon le projet, il suffirait aux Chambres de voter le prélèvement d'un nouveau type d'impôt pour en priver les cantons, à moins que la loi n'en dispose autrement. La compétence fiscale fédérale devient la règle, la cantonale l'exception.

Autant l'on comprend que les auteurs du projet, gens d'imagination et de vue longue, cherchent à réduire la durée des gestations législatives en Suisse — probablement la plus longue du monde — autant on ne peut les suivre lorsqu'ils ouvrent la porte à une départementalisation à la française des cantons suisses obligés de mendier leurs ressources à Berne.

PH. A.
(A suivre)

Evidemment, on n'y coupe pas d'une situation du grand timonier. Mais qui va vérifier s'il a vraiment dit cela ? En tout cas, il a aussi dit le contraire. Bref, citons :

« (...) De même que la déviation de droite, la gauche entre guillemets, ou extrême « gauche », est une tendance erronée manifestée dans les rangs révolutionnaires. Les camarades qui appliquent une ligne « de gauche » sont dans l'erreur, parce qu'ils font preuve de précipitation et agissent à leur guise sans tenir compte des conditions subjectives et objectives et sans discerner la nature des différentes contradictions, comme l'a indiqué le président Mao dans « De la pratique » (1937) : « Leurs idées s'aventurent au-delà d'une étape de développement déterminée du processus objectif ; les uns prennent leurs fantaisies pour des réalités,

d'autres essaient de réaliser de force, dans le présent, des idéaux qui ne sont réalisables que dans l'avenir ; leurs idées, coupées de la pratique actuelle de la majorité des gens, coupées de la réalité actuelle, se traduisent dans l'action par l'aventurisme. » Ces erreurs prennent leur source, au niveau sociologique, dans le fanatisme de la petite bourgeoisie, en particulier des intellectuels petits-bourgeois coupés de la production et, au niveau idéologique, dans la séparation de l'idéologie et de la réalité ou de la théorie et de la pratique. Elles sont très nuisibles à l'œuvre révolutionnaire si elles arrivent à constituer une ligne opportuniste « de gauche ». Dans son histoire, notre parti a subi à plusieurs reprises d'énormes pertes causées par celle-ci.

« Certes, la plupart de ceux qui ont commis ces erreurs peuvent se corriger, pourvu qu'ils en comprennent bien, après avoir été éduqués, la raison et les circonstances, et les méthodes à adopter pour s'amender. Mais il existe aussi des gens qui, au début, ont commis des fautes sous l'influence de l'extrême « gauche », et qui, plus tard, poussés par l'individualisme, ont glissé de plus en plus dans la ligne révisionniste et fini par être ennemis du peuple. La pratique montre qu'il est très difficile aux chefs d'une ligne opportuniste de faire amende honorable (...) »

Le Liechtenstein en Europe

Il existe au Liechtenstein un groupement syndical affilié à l'Internationale des syndicats chrétiens ; à sa fête du 1er mai dernier, le prince et le chef du gouvernement étaient présents pour entendre un exposé du président Johann Beck ; celui-ci a développé le thème « le salarié autrefois et aujourd'hui ». Il a notamment mis en garde contre une trop forte surpopulation étrangère... A propos, le Liechtenstein désire devenir membre à part entière du Conseil de l'Europe : quatre Etats s'y opposent. Il s'agirait de la France, de l'Italie, de la Belgique et des Pays-Bas.

Les monstres

« (Mais) l'exécution capitale n'est pas simplement la mort. Elle est aussi différente, en son essence, de la privation de vie, que le camp de concentration l'est de la prison. Elle est un meurtre, sans doute, et qui paye arithmétiquement le meurtre commis. Mais elle ajoute à la mort un règlement, une préméditation publique et connue de la future victime, une organisation, enfin, qui est par elle-même une source de souffrances morales plus terribles que la mort. Il n'y a donc pas équivalence. Beaucoup de législations considèrent comme plus grave le crime prémédité que le crime de pure violence. Mais qu'est-ce donc que l'exécution capitale, sinon le plus prémédité des meurtres auquel aucun forfait de criminel, si calculé soit-il, ne peut être comparé ? Pour qu'il y ait équivalence, il faudrait que la peine de mort châtiât un criminel qui aurait averti sa victime de l'époque où il lui donnerait une mort horrible et qui, à partir de cet instant, l'aurait séquestrée à merci pendant des mois. Un tel monstre ne se rencontre pas dans le privé (...)

» Ce jour (*celui de l'exécution*) achève sa condition d'objet. Pendant les trois quarts d'heure qui le séparent du supplice, la certitude d'une mort impuissante écrase tout ; la bête liée et soumise connaît un enfer qui fait paraître dérisoire celui dont on le menace. Les Grecs étaient, après tout, plus humains avec leur ciguë. Ils laissaient à leurs condamnés une relative liberté, la possibilité de retarder ou de précipiter l'heure de leur propre mort. Ils leur donnaient à choisir entre le suicide et l'exécution. Nous, pour plus de sûreté, nous faisons justice nous-mêmes. Mais il ne pourrait y avoir vraiment de justice que si le condamné, après avoir fait connaître sa décision des mois à l'avance, était entré chez sa victime, l'avait liée solidement, informée qu'elle serait suppliciée dans une heure et avait enfin rempli cette heure à dresser l'appareil de la mort. Quel criminel a jamais

réduit sa victime à une condition si désespérée et si impuissante ? »

(Albert Camus : *Réflexions sur la guillotine.*)

« Un tel monstre ne se rencontre pas dans le privé... Quel criminel a jamais réduit sa victime à une condition si désespérée et si impuissante ? » Hélas, il semble bien que ce soit le cas du, des assassins de M. Moro. Ce que Camus ne croyait pas possible est arrivé : oui, de tels monstres se rencontrent désormais dans le privé.

Est-ce à dire que la peine capitale se justifie aujourd'hui ?

Voilà qui nous intéresse au premier chef, puisque chez nous aussi on parle de réintroduire la peine de mort et que beaucoup d'entre-nous font conscience à des moyens policiers pour venir à bout du terrorisme. Partout, on s'indigne à juste titre d'un forfait monstrueux, et dans le même temps, partout on se félicite de la « fermeté » du gouvernement italien.

Je suis, bien que seul peut-être, d'un autre avis. Je ne vois pas que la fermeté paie ; je ne vois pas que des « super-polices » ou l'édification de prisons « de haute sécurité » aient rien résolu. On n'a pas empêché la mort de M. Schleyer, qui sans

POINT DE VUE

Pour la liberté orthographique

De toutes les heures que j'ai perdues (accord avec le participe passé placé avant le verbe), les plus dérisoires sont sans conteste celles pendant lesquelles j'ai prêché la bonne nouvelle orthographique dans certaines classes d'apprentis.

Non pas que le résultat ait toujours été nul, mais à quoi cela aura-t-il servi en définitive ?

Ces garçons et ces filles pourront-ils, dans leur majorité, rédiger seuls, un jour, une lettre à un futur employeur, une plainte à un régisseur, pour ne rien dire d'une déclaration à l'homme ou à la femme de leur vie ou d'un tract indigné ? En fait,

doute avait des crimes sur la conscience, ni celle de M. Moro, qui bien loin d'en avoir, avait fait ce qu'il avait pu pour tenter de sortir son pays d'un mortel désordre. Les assassins de l'un comme de l'autre courent encore et semblent avoir des complices un peu partout. Suzanne Albrecht, meurtrière de M. Ponto, dont la photo figure dans tous les postes de police de la RDA et même de Suisse, dont les tenants et aboutissants sont connus, n'a pas été retrouvée. Baader et Raspe sont réputés « suicidés », sans que jamais une explication satisfaisante ait été donnée sur la façon dont des armes à feu avaient pu tomber entre leurs mains...

Dans ces conditions, la mort de M. Moro, outre un crime abominable, a l'aspect d'un sacrifice humain — aussi inefficace je le crains que ceux de jadis : « Il était décidé par l'Université de Coïmbre que le spectacle de quelques personnes brûlées à petit feu, en grande cérémonie, est un secret infailible pour empêcher la terre de trembler. »

« Sauvez les corps ! » disait Camus. Je continue à croire que d'abord il faut sauver la ou les victimes. Quitte ensuite à « prendre des mesures », dont je doute qu'elles puissent être (seulement) policières.

J. C.

toutes ces heures consacrées à l'orthographe auront à ce point dévoré le temps réservé au français qu'ils ne parviendront pas à s'exprimer par écrit d'une manière autonome... et ceux qui par hasard y réussiraient, demeureront tout de même bloqués par la crainte du sourire complaisant que suscite inévitablement une faute d'orthographe.

Alors, quand Jeanlouis Cornuz, dans les colonnes de « Domaine Public »¹, se désole de l'orthographe de certains services officiels, je ne peux que crier mon désaccord : moi, je me réjouis de ce phénomène dans lequel j'espère voir le début d'une agonie, celle de l'orthographe française !

Cette orthographe n'est pas bourgeoise, comme on le dit à Paris, elle est mandarine. Pour le triomphe de quelques-uns, elle cumule les fonctions : la description de la parole — qui est son but pre-

mier — la représentation grammaticale — que l'on a compliquée à plaisir — et la représentation historique de la langue — elle, totalement superflue. Elle accumule ainsi les obstacles devant celui qui veut prendre la parole et permet à un petit nombre de techniciens — parmi lesquels, les professeurs — d'exercer leur pouvoir.

Ascèse dérisoire et sécurisante — une « faute » d'orthographe est plus facilement dénoncée et repérée que l'insignifiance de la réflexion ou qu'une tournure incorrecte — elle est le dernier tabou d'une société toute émue à l'idée que l'on peut adorer autre chose que le fric et la consommation. Alors, tant que nous n'oserons pas abattre cette bastille de pacotille, tant que Laurent Bonnard s'échinera à éliminer les fautes d'orthographe dans mes textes,² que les responsables du très officiel « Programme des classes » soient remerciés pour la liberté qu'ils ont prise vis-à-vis de l'orthographe orthodoxe ! Mes impôts leur sont acquis.

Claude Bossy.

¹ « Carnet » paru dans DP 452 sous le titre « Faites comme je dis... ».

² Tout l'honneur est pour moi. L. B. réd. resp.

Kid 78: enfants et marionnettes

On le sait, l'organisation de KID 78, présenté comme le salon international de l'Enfance et de la Jeunesse, a soulevé dès l'abord l'opposition de milieux nombreux mettant notamment l'accent sur le caractère outrageusement commercial de cette manifestation...

KID 78 a tout de même eu lieu,¹ non sans que des témoignages pour le moins troublants parviennent dans les rédactions.

Voyez le récit de Mme Huguette Murisier-Junod : « J'avais été conviée à assister, samedi 6 mai à 14 h. 30, à la présentation de deux chœurs d'enfants, le chœur de Clarens et le chœur de Montreux.

Au pavillon de l'information, on me dirige vers le studio « KID Musique ». Là, j'apprends que les

chœurs se produiraient ailleurs, vers le stand des Eglises protestantes... Quelle n'est pas ma stupéfaction devant le spectacle suivant : des enfants (50 puis 20) entassés dans un angle, coincés entre une sorte de jeu « Des chiffres et des lettres », où un animateur hurle dans son micro (il ne fait d'ailleurs que son travail) et un stand de transistors qui lancent leurs aigus tous azimuts.

On prie l'animateur du jeu de baisser le micro, ce qu'il fait, mais le micro dérange quand même. Quant aux personnes du stand de transistors, elles répondent qu'il faut bien qu'elles vendent !

Les gens s'arrêtent devant les chœurs, les écoutent, tandis que les enfants s'appliquent et que les deux chefs s'escriment... Mais quelle qualité sonore peut-on attendre de conditions pareilles ?

Renseignements pris, le studio — à l'écart, où l'acoustique est très bonne — était réservé à la percussion, qui se vend bien, tandis que les chœurs d'enfants !... Il paraît même qu'une responsable, chargée d'organiser le programme musical du studio, s'est vu refuser la moitié de ce qui était prévu au profit de cette même percussion... Alors, on laisse se déplacer 70 enfants jusqu'à Lausanne pour ne leur octroyer qu'un bout de couloir bruyant. Quand on pense à ce que représente le travail de mise au point d'un répertoire pour chœur d'enfants, quand on pense à ce que représente pour des enfants le fait de se produire en public...

Un salon de l'Enfance (avec majuscule, s'il vous rire ! On se moque des enfants à qui ce salon est plaît, selon les affiches), KID 78 ? Laissez-moi prétendument destiné. Comme toujours, les gens viennent derrière, loin derrière les questions de fric ».

Sans commentaire.

¹ Voir DP 453, « On likide ».

Elu(s) au m2

Pour l'élection de la municipalité de Zurich, les cinq principaux journaux locaux (« Tagblatt », « Tages Anzeiger », « Züri Leu », « Blick » et

« Tat ») ont publié 878 annonces couvrant un total de 13 mètres carrés. Pour l'essentiel, des annonces des candidats bourgeois (850), alors que les annonces du Parti socialiste (19), du Parti du travail (4), des POCH (3) et de l'Action nationale (2) démontrent que le volume du papier noirci n'assure pas une élection puisque Mme Pestalozzi (204 annonces) n'a pas été réélue. Ces données sont tirées d'une étude du sociologue Hans Krebs publiée par « Züri Leu ».

Office éditeur

Avec ses 155 employés, l'Office fédéral des imprimés et du matériel (connu au Palais sous la jolie abréviation de EDMZ) doit compter parmi les gros éditeurs de Suisse : en 1977, il a vendu des périodiques et des publications diverses pour 18 millions de francs ; avec le best-seller qu'est devenu le projet de Constitution fédérale, les tirages, sinon les ventes 1978, s'annoncent comme des records.

Après le concert

Pour Michèle

Déjà
les musiciens se reposent
Le vertige de la nuit
nous gagne
Et la bête
trouée de mille plaies
notre douleur
de tous les jours
sur la paille murmure
et doucement vomit
son chapelet d'étoiles

Georges Haldas

Utiliser la coupe du monde

L'organisation de la Coupe du monde de football 1978 en Argentine donne l'occasion à deux organisations bien distinctes de mettre en commun leurs efforts sous le signe de l'information : Amnesty International, section suisse (adresse utile : case postale 1051, 3001 Berne) et le Service d'information tiers monde (c. p. 42, 3000 Berne 9) proposent ensemble un dossier sur l'Argentine, attendant de la presse suisse en particulier qu'« elle mette à profit la fête du football mondial pour informer l'opinion publique de la situation intérieure en Argentine ».

Au total, une somme d'informations non-négligeable traitée par chacun dans le style qui lui est propre.

Ainsi, l'enquête d'Amnesty, après avoir détaillé le contexte (rétrospective historique, situation économique et sociale, combat des syndicats, opérations de guérilla et activités de groupements parapoliciers) en vient à une description précise du « terrorisme d'Etat », avec des exemples touchant aux prisonniers, aux disparus, aux réfugiés, avec un accent particulier mis sur la répression organisée à l'encontre des moyens de communication de masse.

Ainsi, le Service d'information tiers monde s'attache à révéler les dessous de l'opération de charme menée par les autorités argentines à l'égard de la presse internationale (« le sport sous la botte », « des relations publiques plutôt que des droits de l'homme ») : « (...) Jamais plus depuis les Jeux

olympiques de Berlin en 1936, occasion rêvée pour Hitler de faire la propagande nazie, le sport n'a été utilisé de cette manière (...) La Coupe du monde de football est une aubaine pour les militaires ; ils ont déjà mis en route leur propagande ; on peut toutefois se demander si l'opinion mondiale va tomber dans le piège, car il n'est tout de même pas possible de jouer au football au milieu des camps de concentration sans que les cris des torturés ne parviennent aux oreilles du monde ». Un dossier qui dépasse délibérément le problème de l'organisation de ces festivités en Argentine pour mettre en lumière de quelle façon cette coupe du monde de football pourra être utilisée par les partisans des droits de l'homme. Et en effet, jamais on aura tant parlé de la réalité argentine...

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », outre le quatrième volet de l'enquête — que nous commençons à connaître — détaillant les droits et les devoirs sur la place de travail, deux longs articles intéressants : le premier cerne, sur la base d'un travail mené par trois étudiantes en droit zurichoises, le vol dans les magasins à grandes surfaces (qui ? pourquoi ? où ? des voleurs de quel âge, de quel milieu social ?) ; le second fait le point du développement de l'énergie nucléaire jusqu'à l'année dernière : en Europe 69, en Amérique du Nord 74, en Amérique du Sud 1, en Asie y compris le Japon 43, soit au total 187 centrales en activités aujourd'hui, alors que 342 de ces installations sont parallèlement en construction ou en projet ferme, ce qui laisse prévoir que leur nombre doublera en tout cas en Europe et en Amérique du Nord, et que l'Afrique en abritera quelques-unes (Afrique du Sud).

la subvention cantonale la somme de 62 244 francs, alors que d'autres recettes se montaient à environ 3000 francs.

* * *

Le Laufonnais se prononcera le 18 juin sur son avenir. Lors d'une émission télévisée, un participant a déclaré : « Bern ist es nicht gelungen, aus uns Laufentalern Berner zu machen » (Berne n'a pas réussi à faire des Bernois de nous, les habitants du Laufonnais). Le « Solothurner Zeitung » s'est hâté de relever la phrase.

* * *

Bien des membres de la VPOD se laissent porter candidats aux élections. Le bulletin de la section Berne-Générale mentionnait en avril des candidats affiliés à la VPOD sur les listes de l'Alliance des indépendants, de la LMR, des POCH, de l'Action nationale, du Parti du travail et bien entendu du Parti socialiste. Il s'agissait, rappelons-le, d'élections cantonales.

* * *

Technicair mérite mieux que des discours, disions-nous dans notre dernier numéro... Pourquoi ne feriez-vous pas un saut samedi soir prochain 20 mai à la salle communale du village de Vernier pour la « fête de soutien » organisée par les travailleurs eux-mêmes et le « comité de soutien » ? Dame ! trois semaines d'occupation des locaux, ça se célèbre en effet... et pourquoi ne pas penser à autre chose, pendant une soirée, tandis que l'office des faillites poursuit son inventaire et que les experts (parti socialiste, parti du travail et union des syndicats du canton de Genève) cherchent des solutions pour éviter la fermeture.

* * *

Le journal destiné aux clients des PTT n'existe pour le moment qu'en allemand. Les Romands le découvriront cet automne. La première édition a certainement été rédigée par des professionnels qui pourraient appartenir au Bureau Cortesi de Bienne. Il y a une parenté évidente entre « PTT express » et « Biel-Bienne ». C'est bon signe, car l'équipe biennoise est une garantie de journalisme vivant.

BAGATELLES

Toutes les expositions-vente n'exigent pas un prix d'entrée des visiteurs-futurs acheteurs. La Foire de printemps de Saint-Gall, qui groupe plus de 140 exposants, est accessible librement aussi bien dans les halles de vente que dans les expositions

consacrées à un sujet particulier. Un exemple à suivre.

* * *

Financé par l'Etat ? Le Cartel syndical du canton de Soleure a bouclé ses comptes de 1977 par un excédent de recettes de 507 francs. La cotisation des sections représentait un total de 37 527 francs,